

Le parlement wallon chamboulé

INSTITUTIONS La réforme est prête et sera débattue après les vacances

- Le projet porté par André Antoine a fait le consensus.
- Un axe fort parmi d'autres : la participation du public au débat politique et législatif.
- Les autres parlements du pays réfléchissent à la manière d'améliorer leurs pratiques

La réforme du règlement du parlement wallon est une affaire qui marche. « Il y a un accord complet des chefs de groupe sur le contenu du projet », explique André Antoine (CDH), le président. *Les présidents de commission ont pour mission de relire le texte durant ces congés. La proposition de décret sera déposée dans la foulée*. Objectif : un parlement régional plus dynamique, plus moderne et ouvert sur le monde.

Des débats plus nerveux. On s'ennuie à Namur ? En commission, le temps donné à l'élu pour chaque question orale ne sera plus que de 5 minutes, pour un total de 12 minutes avec réponse du ministre et réplique (14 ac-

tuuellement). En plénière, la question d'actualité pourra encore prendre 7 minutes, mais le ping-pong entre député et ministre, interdit jusqu'alors, sera autorisé. On introduit les questions urgentes : le ministre ne connaît pas le sujet de l'intervention, place à l'improvisation. Pour lutter contre un ordre du jour trop figé, la question d'intérêt régional sera généralisée : une minute réservée en début de séance à chaque parlementaire sur un sujet de son choix. D'une manière plus générale, le support du papier est limité : un feuillet par député, deux pour le ministre (hors débats budgétaires). Les interminables rapports oraux des débats en commission sont supprimés. Le recours aux ordinateurs et aux tablettes est systématique dans une assemblée « zéro papier » (400.000 euros d'économies par an) où toute l'information des élus est électronique.

Le calendrier. Le parlement effectue déjà sa rentrée à la mi-septembre, après les fêtes de Wallonie. L'équilibre avec le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles autorise désormais des séances plénières chaque semaine à Namur, même quand les députés sont retenus à Bruxelles.

Au-delà de la rentrée parlementaire, l'année sera marquée par trois temps forts : la feuille de route de chaque ministre, le débat budgétaire et l'exposé sur « l'Etat de la Wallonie » par le ministre-président.

La vie de l'élu. Le rôle du député s'étend à de nouvelles missions. Un ministre peut lui confier la rédaction d'un « rapport » sur un sujet d'intérêt général (Maxime Prévot a déjà mobilisé plusieurs élus). Le rapport à la demande du parlement sera aussi prévu. Pour briser l'image du mandataire qui collectionne les questions parlementaires en prévision des classements de fin de législature, chaque député pourra rédiger chaque année un document retraçant ses activités politiques : participation aux débats, interventions sur le budget, rapports écrits... Le parlement compte mettre un terme à l'inflation de questions orales (1.000 en quatre mois déjà pour 5.000 au cours des cinq ans de la législature précédente) : la sélection sera plus sévère.

L'ouverture au monde. Pour le grand public, ce sera peut-être le plus spectaculaire. « Les citoyens obtiennent ainsi le droit de pétition auprès du parlement, y com-

pris par voie électronique, explique André Antoine. *Chacun pourra soulever une question, un problème à soumettre à l'assemblée.*

Nous prévoyons aussi la publication sur le site des résumés de chaque texte législatif : dans des conditions de longueur précises, le public, des associations ou des spécialistes pourront s'exprimer. Leurs réactions seront versées au dossier. Des auditions seront possibles. » A noter aussi la possibilité nouvelle d'accueillir au parlement des orateurs extérieurs. Xavier Bettel, premier ministre du Luxembourg, essuiera bientôt les plâtres, avant Herman Van Rompuy. « Il ne s'agira pas de conférences, mais d'exposés et de débats avec les députés. Pour le Luxembourg, il sera sans doute question de fiscalité, de finances communales ou de transport ferroviaire », se réjouit déjà André Antoine.

La gouvernance. Rappelons enfin que le fiasco de l'été dernier sur la validation des élections régionales a débouché lui aussi sur une réforme : la création de trois commissions zonales (Liège, Hainaut, « Nationale 4 »). Plus de juge et partie possible en raison de l'origine des membres. ■

ERIC DEFFET

ailleurs Limiter les vacances d'été ou l'usage des tablettes...

Les différents parlements du pays réfléchissent à la manière d'améliorer leurs pratiques, leurs travaux ou leur organisation. Ce week-end, on apprendait ainsi via Belga que le président du parlement flamand, Jan Peumans, a rédigé un « projet de plan stratégique » pour son assemblée. Baptisé « Plenum 2.0 2014-2019 », il est censé « aider à améliorer le fonctionnement du parlement » (mais n'a pas encore été adopté). Le parlement wallon, lui, a déjà rédigé ses textes, comme on l'aura lu ci-dessus. Voyons donc les améliorations et conseils qu'envisagent différents hémicycles (autres que wallon).

1 Raccourcissez vos vacances. C'est un des points forts du projet de Jan Peumans pour le

parlement flamand : réduire la durée des vacances parlementaires d'été. Actuellement, les députés flamands arrêtent leurs travaux aux alentours de la fête flamande du 11 juillet et les reprennent mi-septembre. Le président souhaite que ses députés restent en activités une semaine de plus en juillet, pour coller au calendrier du gouvernement flamand et pouvoir débattre des dernières décisions de l'exécutif avant les vacances ; et qu'ils rentrent dès le 1^{er} septembre.

Au parlement bruxellois, une décision visant à raccourcir la trêve estivale vient d'être prise par le bureau ; l'ordonnance sera votée prochainement et le nouveau système entrera en vigueur dès la rentrée de septembre pro-

chain. Jusqu'ici, la rentrée bruxelloise était fixée au troisième mardi d'octobre ; désormais, elle sera avancée au troisième mercredi de septembre. L'assemblée fermant ses portes autour du 21 juillet.

A la Chambre, la question d'un changement de calendrier n'est apparemment pas à l'ordre du jour (nous n'avons pas réussi à joindre le président Siegfried Bracke ni ses services hier). A en croire la cheffe de groupe CDH Catherine Fonck, qui a plusieurs fois déposé une proposition de loi visant à avancer la rentrée de la séance plénière (prévue par la constitution le deuxième mardi d'octobre), il n'y a guère de volonté de changement à cet égard : « Je n'ai jamais entendu

la moindre once de volonté de changement. Je n'ai d'ailleurs jamais pu faire agender ma proposition. » Les commissions, elles reprennent leurs débats vers la mi-septembre.

Quant à la proposition du PS André Frédéric de sanctionner l'absence en commission, elle n'a jamais franchi le cap de la prise en considération.

2 Levez le nez de vos tablettes. Le mal touche tous les parlements : si les élus sont physiquement présents, ils ne le sont pas tous intellectuellement, beaucoup étant le nez plongé dans leur tablette ou PC lorsque le débat en cours ne les concerne pas directement, ou ne les intéresse tout simplement pas. Ce qui nuit

fortement à la qualité des échanges. Charles Picqué, le président du parlement bruxellois, reconnaît que c'est un « *vrai problème* » et qu'il a des demandes de parlementaires quant à des restrictions en la matière. La question pourrait dès lors être abordée prochainement par le bureau.

En Flandre, Jan Peumans évoque aussi le problème dans son projet d'amélioration du travail parlementaire. Pour rendre la séance de questions orales plus dynamique, il conseille aux parlementaires de « *n'utiliser les ordinateurs, smartphones et autres écrans multimédias qu'en relation avec la réunion* », donc avec les sujets évoqués (plutôt que de profiter de la réunion pour gérer son courrier, lire les médias ou s'occuper d'autres dossiers).

3 Soyez concrets. Incompréhensibles, les politiques ? Il faut bien reconnaître que certains textes sont parfois hermétiques. Au parlement flamand, le président Peumans pointe d'ailleurs le manque de lisibilité de certains documents ministériels. Dans son projet de plan stratégique, il estime noir sur blanc que « *la lisibilité des docu-*

ments budgétaires déposés par le gouvernement laisse à désirer ». Il réclame donc que ceux-ci soient rédigés de manière compréhensible.

Au parlement bruxellois, l'ambition est d'aborder certains sujets de manière plus approfondie et concrète. Ainsi a-t-il instauré une nouvelle formule visant à consacrer, de temps en temps, une séance complète du vendredi à un dossier particulier. L'assemblée s'est par exemple penchée un vendredi sur la mobilité et le RER. « *Tout le gouvernement est alors mobilisé pour ce débat*, explique Charles Picqué, *et tout le monde peut prendre la parole.* »

Le parlement bruxellois a aussi innové récemment en réunissant tous les parlementaires bruxellois sous leurs différentes casquettes et compétences (Cocom, Cocof et VGC) à l'occasion d'une journée consacrée à la lutte contre le radicalisme. Et il envisage d'organiser des colloques sur des thèmes généraux comme la question de la régulation (pour l'eau, l'électricité...), durant lesquels les parlementaires auditionneraient des techniciens.

A la Chambre, le président Bracke tente, lui, d'imposer le

respect du règlement pour rendre plus vivante la séance de questions d'actualité du jeudi. Normalement, tant les parlementaires qui interrogent que les ministres qui répondent sont censés s'exprimer sans texte sous les yeux. Mais ce n'est pas respecté, notamment par des ministres répondant dans l'autre langue que la leur. De même, Siegfried Bracke insiste pour le respect du temps de parole durant cette séance de questions.

4 Ecoutez la société civile.

C'est une autre idée qui fait son chemin dans différentes assemblées. Ainsi, le président du parlement flamand souhaite-t-il réserver régulièrement un « *moment d'accueil* » pour que « *les organisations et groupes d'intérêt puissent soumettre leurs desiderata (comme les pétitions) au parlement* ».

Dans la même veine, le parlement bruxellois imagine d'inviter des représentants de la société civile à des débats contradictoires. L'idée serait de convier des personnes défendant des points de vue opposés pour qu'elles les échangent devant les parlementaires. Par exemple sur le survol de Bruxelles ou le par-

cours d'intégration.

Notons enfin, dans un autre registre, la volonté du président de la Chambre de renforcer la sécurité au parlement fédéral. Les mesures seront évoquées en comité de gouvernance la semaine prochaine. ■

MARTINE DUBUISSON